HEBDO
Campus

Bulletin d'information du Centre universitaire de Moncton

Vol. 15 no. 26 28 mars 1985

Foresterie: Jugement de la Cour décision annulée

NDLR — Hebdo-Campus publie ci-dessous, le texte intégral du jugement de la Cour du Banc de la Reine au sujet de l'avis de requête relativement au lieu d'implantation du programme de baccalauréat en sciences forestières.

Avis de requête pour l'obtention d'une ordonnance déclaratoire relativement à une résolution touchant le lieu d'implantation d'un programme universitaire, adoptée par le Conseil des gouverneurs de l'Université de Moncton. (La cour ayant entendu les présentations orales des avocats sur le fond a prononcé le jugement qui suit le 18 mars 1985 à 15h50).

Le juge Godin (Oralement):

Vu l'importance des questions qui sont soulevées dans la présente requête, je crois qu'il est plus important de rendre une décision rapide que de remettre vingt fois sur le métier le texte d'une décision qui m'apparaît claire.

Les requérants sont tous membres du Sénat académique de l'Université de Moncton et, par requête, demandent à la de déclarer nulle une résolution adoptée par le Conseil des gouverneurs de l'Université de Moncton le 8 décembre 1984, qui se lit comme suit:

> Que l'Université de Moncton dispense les cinq années du baccalauréat en sciences forestières à son campus d'Edmundston, et les deux premières années dudit programme à son campus de Moncton. Vote: 13 en faveur, 9 contre.

Le 18 mars 1985, le juge Paul Godin, de la Cour du Banc de la Reine, a accueilli en partie la requête du groupe des 13 sénateurs de l'Université de Moncton et a déclaré nulle et sans effet la résolution du Conseil des gouverneurs du 8 décembre dernier relative à l'implantation du baccalauréat en sciences forestières au Centre universitaire Saint-Louis-Maillet d'Edmundston.

Les requérants prétendent premièrement que cette décision viole les dispositions de l'article 11 de la Loi sur l'Université de Moncton, qui confère exclusivement au Sénat académique le pouvoir de décider toute question relative à l'enseignement.

Dans un deuxième temps, et dans l'alternative, les requérants prétendent que si ce n'est pas une question relative

(Suite à la page 4)

Cette requête, rappelons-le, avait pour but d'obtenir une ordonnance déclaratoire relativement à la résolution du Conseil touchant le lieu d'implantation du programme en question.

La cour a statué que la question du lieu où doit s'implanter un programme fait partie intégrante des pouvoirs qui sont accordés exclusivement au Conseil des gouverneurs en application de l'article 12 de la Loi sur l'Université de Moncton. Toutefois, le jugement Godin précise que les modalités de l'exercice des pouvoirs du Conseil prévues à l'article 12 n'ont pas été respectées, l'avis n'ayant pas été donné et la résolution n'ayant pas recueilli la majorité prévue des deux tiers.

*C'est en fin de semaine que l'Université de Moncton a rendu un **hommage posthume** à l'un de ses bâtisseurs et professeurs émérites, le père Rémi Rossignol, en dédiant à sa mémoire l'Édifice de la Faculté des sciences et de génie qui portera désormais le nom de Pavillon Rémi-Rossignol. La photo nous laisse voir le dévoilement de la plaque commémorative. Dans l'ordre habituel, on remarque le père Clément-Cormier, recteur-fondateur de l'U de M; M. Léonard LeBlanc, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche de l'U de M; M. Francis Weil, doyen de la Faculté des sciences et de génie; le Dr Léon Richard, Chancelier de l'U de M; M. Clément LeBlanc, représentant les anciens élèves du père Rossignol; et Mme Aline Rossignol, soeur du père Rossignol.*

Art oratoire

La finale de ce 8e concours se tiendra le dimanche 31 mars, à la Galerie d'art du CUM, à 13h30. Les participants se disputeront alors trois prix, le premier de 400$, le deuxième de 250$ et le troisième de 150$. Il y aura également un prix de 100$ de plus pour le lauréat qui aura traité du thème de la paix.

*"Ce n'est pas de la danse, le théâtre fut sa mère". **Ellen Pierce,** de Vancouver, donnera une performance solo intitulée "Jeux de masque", le samedi 30 mars, à 20h30, à la Galerie Sans Nom, de Moncton. Ellen Pierce, c'est une musicienne qui devient une danseuse, une danseuse qui devient un clown qui découvre le théâtre, enfin, une artiste de scène qui invente un langage. Elle nous présentera une nouvelle pièce à partir de son travail sur les masques et de sa collaboration avec l'auteur Michel Garneau. Le lendemain de sa performance, elle donnera un atelier sur la fabrication de masques, de 10 à 16 heures, à la Galerie Sans Nom, 347 rue St-Georges. Pour renseignements, signalez le numéro 854-5381. Tous sont bienvenus et l'entrée est libre.*

D'un autre oeil

L'émission **D'un autre oeil,** produite par des étudiants et étudiantes en Information/communication de l'Université de Moncton, sera diffusée à la radio de Radio-Canada le vendredi 29 mars, à compter de 23 heures.

Différents sujets seront traités lors de cette émission. Luc Lapointe parlera de la musique country-western; Anne Godin rencontrera des femmes-embaumeurs dans le Nord-Est de la province; Marjorie Théodore abordera le Colloque sur la paix qui aura lieu au CUM en mai prochain; Mona Landry rencontrera un chercheur qui a produit plus de 100 textes à caractère scientifique; Suzanne Cyr s'intéressera à la situation des femmes au Moyen-Age; Martin Pitre fera un reportage sur les Editions d'Acadie; et, enfin, Jean-François Pelletier s'entretiendra avec Angèle Arsenault.

Conférence

M. R.P. McBride, professeur à l'Université Dalhousie, donnera une conférence portant sur **La formation continue pour les chercheurs,** le mercredi 10 avril, à 19 heures, au Salon du Chancelier, local 227 de l'Édifice Taillon.

M. McBride, qui est l'auteur d'une récente étude faite par le Conseil des sciences du Canada et portant sur la "Formation continue pour les scientifiques", est l'invité de la Faculté des études supérieures et recherches du Centre universitaire de Moncton.

Cette conférence d'intérêt général, donnée en anglais, s'adresse au public.

Symposium axé sur la retraite

Le Centre d'études du vieillissement de l'Université de Moncton organise un symposium ayant, comme thème, **Le développement technologique, transformations économiques et préparation financière à la retraite,** le lundi 15 avril, au local 050 de la Faculté d'administration, au Centre universitaire de Moncton.

Quatre conférences sont inscrites au programme de la journée. La première débutera à 9 heures et elle portera sur **Un monde économique en transformation: implications pour le marché du travail.** Elle sera donnée par Marie-Thérèse Séguin, sociologue à l'Université de Moncton.

A 10 h 30, M. Conrad Ferguson, actuaire à la Compagnie Assomption mutuelle-vie, traitera du **Bilan actuel des moyens: programmes publics et préparation personnelle.**

La première conférence de l'après-midi, à 13 h 30, portera sur **La sécurité financière à la retraite est-elle un objectif réalisable pour tous les Canadiens?,** et elle sera donnée par Ronald LeBlanc, économiste de l'Université de Moncton.

A 15 heures, M. Renaud Santerre, sociologue de l'Université Laval, parlera des **Besoins de réforme des institutions et des mécanismes pour répondre au nouveau modèle de participation au marché du travail.**

Toutes ces conférences seront suivies d'une période de questions. L'inscription des participants débute à 8 h 30 et tous sont les bienvenus.

Contribution généreuse du CUM

L'automne dernier, le Centre universitaire de Moncton a répondu généreusement à l'appel du comité local de Développement et Paix en contribuant une somme totale de 2,245$ afin de venir en aide aux victimes de la sécheresse en Afrique, et particulièrement en Éthiopie.

Au 15 janvier dernier, Développement et Paix avait reçu plus de 5,5 millions de dollars du public canadien. L'aide est déjà parvenue, sous strict contrôle, afin de s'assurer que la population en bénéficiera, en Éthiopie, au Tigray et en Erythrée, ainsi que d'autres pays de l'Afrique touchés par la sécheresse.

Néanmoins, la vocation de Développement et Paix est surtout d'appuyer financièrement des projets de développement afin de permettre de trouver des solutions à plus long terme. C'est pourquoi le comité local fait encore appel à votre générosité à l'occasion de la campagne financière annuelle de Développement et Paix.

En 1983-84, Développement et Paix a appuyé plus de 500 projets au Tiers-Monde dans les secteurs comme le développement communautaire, l'éducation, les secours d'urgence, la santé et l'agriculture. Votre appui financier permettra de continuer à financer ces projets.

Veuillez faire parvenir votre contribution à Développement et Paix, case postale 55, Édifice Taillon. Des reçus d'impôt sont disponibles sur demande.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec Martin Mujica, au poste téléphonique 858-4072.

Invitation aux mélomanes

En cette Année internationale de la jeunesse, les Jeunesses musicales du Canada, organisme hôte du XXXIIe Congrès mondial de la Fédération internationale des Jeunesses musicales, lancent une invitation aux mélomanes du monde entier à venir découvrir les merveilles musicales du Nouveau-Monde.

Sous le thème "Musiques des Amériques", vous êtes invités à venir partager, avec les délégués de 37 pays, l'immense richesse des musiques des trois Amériques. Dix jours de découvertes musicales, dix jours de concerts uniques pendants lesquels les musiciens les plus prometteurs d'aujourd'hui présenteront les oeuvres marquantes des trois Amériques. Jazz, rock classique, électroacoustique, le tout dans le décor grandiose de cinq grandes villes parmi les plus représentatives de la vie culturelle canadienne, Montréal, Québec, Ottawa, Toronto et Niagara Falls.

Au menu, l'Orchestre mondial des Jeunesses musicales, le Festival mondial du jeune interprète, des concerts populaires, des conférences-ateliers et des grandes soirées de danses.

Ce voyage musical à travers la musique des trois Amériques se tiendra du 21 au 31 juillet, et il débutera à Montréal.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Micheline Lesage, coordonnatrice générale, 305, ave Mont-Royal Est, Montréal, QC. H2T 1P8. (514)845-4108.

Nommée à la co-présidence

Muriel K. Roy, directrice du Centre d'études acadiennes de l'Université de Moncton, a été nommée co-présidente du Comité consultatif acadien.

Ce comité a pour mandat de participer de façon régulière aux décisions que prend Parcs Canada au sujet des parcs et lieux historiques nationaux à caractère acadien dans la région de l'Atlantique.

En plus de Mme Roy, le comité se compose de cinq autres Acadiens. Francis Blanchard et Georges Arsenault, de l'Ile-du-Prince-Edouard; du père Maurice Léger, du Nouveau-Brunswick; du père Charles Aucoin et de Alphonse J. Deveau, de la Nouvelle-Écosse.

Le directeur de Parcs Canada, région de l'Atlantique, les représentants de la Commission des lieux historiques du Canada dans les provinces Maritimes ainsi que le président de la Société nationale des Acadiens sont membres d'office du comité consultatif.

*Récemment, **Marielle Boudreau,** professeur agrégé au Centre universitaire de Shippagan, était invitée à présenter une série de conférences à l'Université d'État de New York, à Albany, de même qu'à l'Université du Massachussetts, à Amherst/Northampton.*

Inscrites dans le cadre d'un programme sur l'Héritage culturel des Français d'Amérique, ces conférences portaient sur les caractéristiques et l'évolution de la cuisine française en Amérique du Nord.

Mme Boudreau a tenté de démontrer comment, à travers les influences historiques, géographiques et culturelles, la cuisine française nord-américaine (acadienne et québécoise) est devenue une cuisine originale par rapport à la cuisine française.

*Nous savons que Mme Boudreau a effectué des recherches sur les traditions culinaires en Acadie et qu'elle a publié un ouvrage sur le sujet, **La cuisine traditionnelle en Acadie.***

Foresterie: jugement de la Cour suite ...

à l'enseignement qui tombe sous l'article 11 de la Loi sur l'Université de Moncton, il s'agirait alors d'une question qui tombe sous l'article 12, qui prévoit que le Conseil des gouverneurs peut introduire ou discontinuer des programmes, créer ou fermer un campus.

Ces questions nous obligent à considérer deux articles de la Loi sur l'Université de Moncton. Ces articles sont comme suit:

11. Sous réserve des règlements administratifs, le Sénat académique dirige et règlemente toutes les affaires de l'Université relatives à l'enseignement et ses décisions entraînant des dépenses de fonds sont assujetties à l'approbation du Conseil des gouverneurs à l'Université de Moncton.

12. Le Conseil des gouverneurs pourra par une résolution adoptée par au moins deux tiers des votes des gouverneurs présents à une réunion spéciale ou générale, pour laquelle un avis aura été donné signifiant l'intention de considérer une telle résolution, exerce(r) les pouvoirs à l'article 1, paragraphe (4) et (5) et l'article 5, modifier la présente loi, introduire ou discontinuer des programmes, créer ou fermer un campus.

Lors de l'audition de cette requête, les requérants et l'intimée ont soutenu que l'article 12, qui confère au Conseil des gouverneurs, compétence exclusive d'introduire un programme, ne s'applique pas.

Les requérants prétendent qu'il s'agit d'une question relative à l'enseignement qui tombe sous l'article 11. L'intimée prétend que la question n'est pas telle, mais n'arrive vraiment pas à préciser comment on doit caractériser une décision touchant le lieu où un programme doit être introduit lorsqu'on distingue celle de l'introduction du programme lui-même.

Toute la raison d'être de l'Université de Moncton est relative à l'enseignement. Si cette proposition n'est pas immédiatement apparente, elle se dégage du texte même de la Loi sur l'Université de Moncton.

La cour arrive donc difficilement à voir comment l'Université pourrait prétendre que le choix d'un lieu pour la mise en oeuvre d'un programme dûment introduit n'est pas une question relative à l'enseignement.

La question des dépenses qu'entraînent une telle décision est explicitement soustraite de l'application de l'article 11. Il y a sans doute, d'autres facteurs qui entrent en jeu. Mais cela ne change en rien le fait qu'il s'agisse d'abord et surtout d'une question relative à l'enseignement.

Cependant, le fait que les requérants et l'intimée soient d'accord pour soutenir devant la cour que l'article 12 n'a pas d'application ne saurait suspendre son application. De plus, si l'article 12 s'applique, le fait qu'il s'agisse d'une question relative à l'enseignement devient sans importance.

L'article 12 de la Loi sur l'Université de Moncton confère au Conseil des gouverneurs, selon les modalités qui y sont mentionnées, le pouvoir exclusif d'introduire ou de modifier des programmes. Ce pouvoir ne peut être assujetti par règlement à aucune diminution, y compris celle que prétend imposer le paragraphe 12(5) des règlements. Ce règlement est comme suit:

12. Le conseil est responsable de l'administration de l'Université. Plus concrètement, il appartient au Conseil:

(5) de fonder, d'abolir, d'affilier ou d'annexer de nouvelles facultés, écoles, instituts, départements, chaires, sur recommandation du Sénat.

Dans la mesure où les règlements prétendent limiter les pouvoirs du Conseil des gouverneurs, qui lui sont conférés par l'article 12, ces règlements sont sans effet.

La preuve qui a été présentée par voie d'affidavit indique que l'exercice de ce pouvoir d'introduire un programme était interprété comme introduction d'un programme sur le campus de Moncton, à moins d'indication contraire dans la résolution. Je mentionne cette réalité historique non pas pour appuyer ma décision, mais plutôt pour rassurer l'intimée que ma décision ne devrait pas modifier les décisions antérieures, car celles-ci sont maintenant protégées contre une attaque de la part des requérants, ou de personnes dans la position des requérants, par la préclusion. Les parties n'ont pas soulevé la préclusion devant la cour pour ainsi protéger la résolution qui avait introduit le programme en science forestière, il y a deux ans.

Cependant, dans le cas présent, en ce qui touche l'introduction de ce programme en foresterie, on a voulu rompre avec la coutume établie et modifier le lieu d'implantation d'un programme, par une résolution du Conseil des gouverneurs qui n'avait pas recueilli deux tiers des votes et, toujours selon les affidavits à l'appui de la requête sans qu'un avis préalable à cet effet n'ait été donné aux Gouverneurs.

La cour statue que la question du lieu où doit s'implanter un programme fait partie intégrante des pouvoirs qui sont exclusivement accordés au Conseil des gouverneurs en application de l'article 12 de la Loi.

En effet, les Gouverneurs ne peuvent exercer ce pouvoir que dans un contexte explicite et éclairé. Le Conseil ne peut exercer de façon pleine et entière, les pouvoirs que lui confère l'article 12 que s'il fait porter son action sur l'introduction d'un programme sur un campus qui lui est connu.

Une décision ainsi prise en application de l'article 12 de la Loi ne peut être modifiée qu'en conformité avec ce même article.

Or, comme les modalités de l'exercice des pouvoirs du Conseil des gouverneurs, prévues à l'article 12, n'ont pas été respectées lors de l'introduction de la résolution du 8 décembre 1984, l'avis n'ayant pas été donné et la résolution n'ayant pas recueilli la majorité prévue des deux tiers, cette résolution est sans effet et la cour la déclare nulle.

La requête est accueillie en partie. La cour ne doute pas que l'intimée se conformera à cette décision sans qu'il soit nécessaire d'accorder une injonction.

La cour fixe à 1,000$ les dépens de la requête, que l'intimée devra verser aux requérants.

Fait à Moncton, ce 18 mars 1985

Paul Godin,
juge

Athlètes honorés au gala annuel

Danielle Audet, membre de l'équipe féminine de hockey sur gazon de l'Université de Moncton, et Claude Vilgrain, de l'équipe de hockey sur glace, ont été nommés athlètes féminin et masculin de l'année au Centre universitaire de Moncton.

L'annonce a été faite jeudi dernier, au cours du Gala des athlètes, cérémonie d'hommage qui vient clôturer à chaque année, la saison sportive universitaire.

Du côté des recrues féminine et masculine de l'année, ont été élus **Brigitte Bouchard,** membre de l'équipe de gymnastique rythmique sportive, et le hockeyeur, **François Sills. Charles Babineau,** entraîneur en chef des équipes de cross-country et d'athlétisme, a, quant à lui, mérité le titre d'entraîneur de l'année.

L'athlète féminine de l'année, **Danielle Audet,** qui vient de terminer sa troisième année au sein de l'équipe de hockey sur gazon à l'Université, est inscrite au programme de baccalauréat en éducation physique.

Originaire de New Richmond, en Gaspésie, Danielle a aussi été choisie athlète la plus utile à son équipe. Elle a compté 11 buts en autant de parties cette saison, l'une des meilleures performances de la Ligue féminine de hockey sur gazon des universités de l'Atlantique. Danielle et sa co-équipière, Joanne Vautour, ont été sélectionnées à l'équipe étoile de la ligue.

L'athlète masculin de l'année, **Claude Vilgrain,** de Charlesbourg, au Québec, est étudiant en deuxième année à la Faculté des sciences sociales.

Centre avant avec les Aigles Bleus depuis deux saisons, Claude a terminé au deuxième rang des compteurs de l'ASIA avec une fiche exceptionnelle de 35 buts et 28 aides pour un total de 63 points. Vilgrain a également été choisi membre de l'équipe étoile de la Ligue universitaire et nommé le joueur le plus utile de l'ASIA. Et, tout récemment, il a été nommé à l'équipe étoile de la Ligue universitaire canadienne.

La recrue féminine de l'année, **Brigitte Bouchard,** est inscrite en première année du programme d'études familiales et évolue avec l'équipe de gymnastique rythmique moderne de l'Université. Sa performance exceptionnelle lors du Championnat provincial, tenu au Ceps au début mars, a permis à la formation locale de remporter le titre provincial.

La recrue masculine de l'année, **François Sills,** a compté 21 buts et réussi le même nombre de passes pendant la saison régulière de hockey, le plaçant parmi les dix meilleurs tireurs de la ligue.

Originaire d'Amos, au Québec, François a joué un rôle prédominant durant la saison régulière, aidant son équipe à terminer deuxième au classement, après l'Ile-du-Prince-Edouard.

L'entraîneur de l'année, **Charles Babineau,** fut choisi à cause de l'excellent travail qu'il a effectué durant l'année au sein des équipes masculine et féminine d'athlétisme et de cross-country.

Sous la direction de Charles, l'équipe masculine d'athlétisme a décroché le premier rang du championnat de l'Association des sports interuniversitaires de l'Atlantique, tenu le mois dernier, au Ceps. L'équipe féminine a remporté la deuxième position lors de ce même championnat.

La photo nous laisse voir, dans l'ordre habituel, François Sills, recrue masculine de l'année; Brigitte Bouchard, recrue féminine de l'année; Charles Babineau, entraîneur de l'année; Danielle Audet, athlète féminin de l'année; et Claude Vilgrain, athlète masculin de l'année.

LI² FUM

LA LIGUE D'IMPROVISATION INTER-FACULTE DE L'UNIVERSITE DE MONCTON

PRESENTE

LA FINALE DE L'IMPRO

LE MARDI 2 AVRIL '85 A 20H AU GYMNASE DU CEPS

ETUDIANTS :$1 NON-ETUDIANTS :$2

Exposition

Le Musée acadien du Centre universitaire de Moncton présente, jusqu'au 19 mai, une exposition intitulée **Histoire des murs: le poster en Acadie.**

Environ 150 posters donnent un aperçu de l'évolution des arts graphiques ainsi que des événements culturels et historiques en Acadie, de 1955 à 1980.

Des posters tels Les Feux Chalins, Kouchibouguac et Le Frolic y sont en montre. Cette exposition fait suite à une recherche sur le poster en Acadie, faite par Gérard Giroux, avec l'aide d'une bourse exploration du Conseil des arts du Canada.

Lors du vernissage de cette exposition, qui a eu lieu hier soir à 20 heures, il y a eu présentation audio-visuelle sur le thème de l'exposition par M. Gérard Giroux. C'est donc un rendez-vous jusqu'au 19 mai prochain.

*Jusqu'à dimanche, il est toujours possible de voir l'exposition **View II,** à la Galerie d'art du CUM. Gillian Bond, de Moncton, et Patricia Schell, de Saint-Jean, ont, comme préoccupation majeure, "L'homme et son environnement". Afin de réaliser leurs oeuvres multidimensionnelles, elles ont utilisé la technique du collage, créant une ambiance rappelant nos racines primitives.*

Concert

Dans le cadre de sa série de concerts pour l'année 1984-85, le Département de musique de l'Université de Moncton vous invite à assister au concert présenté par la chorale du département (50 musiciens), le dimanche 31 mars, à 15 heures, à l'Église St-Bernard, 43, rue Botsford, à Moncton.

Afin de commémorer le tricentenaire de J.S. Bach, la chorale, sous la direction de M. Richard Boulanger, interprétera des extraits de sa messe en si mineur. L'organiste sera M. Charles LeBlanc.

Le département vous invite également à assister au concert de Suzelle DeGrâce, pianiste (BM IV, interprétation), le mercredi 3 avril, à 20 heures, à la Chapelle de l'Édifice Taillon. Au programme, des oeuvres de Bach, Beethoven, Chopin, Couperin et Dutilleux.

Les entrées sont libres.

Document utile

La communauté francophone du Nouveau-Brunswick vit aujourd'hui une situation précaire au niveau de la reconnaissance de ses droits linguistiques.

Dans ce contexte, une étude intitulée **Regard sur l'anti-bilinguisme,** réalisée par Marc Johnson, constitue un outil qui devrait permettre de mieux comprendre cette réaction de l'élément anglophone.

À partir d'une analyse de presse effectuée sur les deux plus importants journaux anglophones de la province, le Times Transcript et le Telegraph Journal, du 1er août 1984 au 15 janvier 1985, ce document dégage la structure et les composantes de l'argumentation "anti-bilinguisme" au N.-B.

Ce document devrait, notamment, être utile pour les gens qui désirent approfondir le problème et présenter des interventions lors des audiences publiques en cours actuellement.

Le document est distribué à partir du Projet d'éducation à la solidarité internationale, a/s Huberte Gautreau, Éducation permanente, Université de Moncton, au coût de 2$. Il est également disponible à la Librairie Acadienne du CUM.

Sur l'équipe toute étoile

Le joueur de volleyball Gilles Boudreau des Aigles Bleus de l'Université de Moncton vient d'être nommé à l'équipe toute étoile canadienne.

Choix des appartements

Les étudiants qui ont été choisis lors du tirage du 6 mars dernier peuvent venir choisir l'appartement qu'ils veulent occuper pour la prochaine année universitaire, **le samedi 30 mars, au local 239 de l'Édifice Taillon.**

Quant à l'heure où vous devrez vous présenter, elle sera indiquée sur un feuillet qui sera affiché et distribué dans toutes les facultés, écoles et autres installations du campus de Moncton.

Le CRI organise une Journée des relations internationales

Le Club des relations internationales de Moncton (CRI) organise une **Journée des relations internationales,** le samedi 30 mars, au Centre universitaire de Moncton.

La journée débutera à 10 h 30 avec la réunion générale des membres, au Salon du Chancelier, Edifice Taillon. Quatre points seront à l'ordre du jour, les rapports du président et de la trésorière, l'élection du Bureau et des conseillers pour la prochaine année, les activitiés pour la prochaine année, et le comité voyage-Chine 87.

A compter de 13 h 30, au même endroit, il y aura une table ronde sur la **Paix et guerre entre les nations.** Les participants à cette table ronde seront le président du CRI, Marc Larochelle; un représentant d'Activités Jeunesses; des représentants étudiants du CRI; et des représentants étudiants de l'Université McGill et de Montréal.

Cette table ronde sera suivie, à 15 h 30, d'une conférence d'un représentant du ministère des Affaires extérieures du Canada et qui portera sur **La position du Canada dans les négociations E.-U. - URSS.** Le présentateur sera M. Léon Thériault, professeur au CUM.

A compter de 18 h 30, il y aura une Soirée tunicienne au salon des professeurs de la Faculté des sciences sociales, 355 Edifice Taillon. Il y aura dégustation de plats et vins avec musique. Le coût sera de 7$ pour les membres et de 10$ pour les invités.

*Un **forum sur la multidisciplinalité** a eu lieu dans le cadre de la Semaine des sciences sociales du Centre universitaire de Moncton. La photo nous laisse voir les participants à ce forum. Dans l'ordre habituel, on remarque, Yvette Michaud, avocate et directrice du Service juridique communautaire; Huguette Clavette, sociologue, modératrice; Jean-Claude Desruisseaux, psychologue au CUM; et Néré St-Amand, directeur du Département de service social au CUM.*

Concert

La Chorale de l'Université de Moncton ne donnera qu'un seul concert de fin d'année, le dimanche 14 avril, à 20 heures, à l'Église St-Bernard, de Moncton, et non à la Chapelle de l'Édifice Taillon comme annoncé antérieurement.

Ce concert a pour but, on s'en souviendra, de recueillir des fonds pour la tournée de fin d'année, en Louisiane.

Le prix d'entrée sera de 4$ pour les étudiants et de 6$ pour les non-étudiants.

L'ONF présente Mario

En collaboration avec "Initiation à la langue française" du Département de traduction et langue, l'Office national du film — Moncton (ONF) présente **Mario**, à l'auditorium 119 de la Faculté des sciences de l'éducation, le mercredi 3 avril à 20 heures.

Mario est la plus récente réalisation de Jean Beaudin. Inspiré du roman "La Sablière", de Claude Jasmin, **Mario**, une production de l'ONF, se révèle une oeuvre cinématographique de grande classe et d'une très large portée.

Histoire à la fois simple et bouleversante de deux frères à la recherche de l'Absolu, **Mario** met en scène un jeune garçon d'une dizaine d'années qui vit retranché dans son monde intérieur, muet, ayant pour seuls compagnons son coyote en peluche et les personnages fantaisistes que lui invente son frère Simon, 18 ans, à qui il voue un attachement farouche.

Une jeune fille-fleur, Hélène, croise la route de Simon. Les jeux de l'innocence deviennent jeux de la haine, Mario possède la clé du destin. Les deux frères séparés pour un temps se retrouveront pour lancer l'ultime invasion, leur dernière offensive qui provoquera l'éclatement de leur monde et l'ouverture vers la Vie à l'infini.

Le prix d'entrée sera de 3$ pour les adultes et de 2$ pour les étudiants.

Certificats de mérite à une centaine d'étudiants des sciences et génie

Une centaine d'étudiants du Centre universitaire de Moncton recevront un certificat de mérite pour leur rendement académique supérieur lors du Banquet du Doyen de la Faculté des sciences et de génie, qui se déroulera le vendredi 29 mars prochain.

C'est la deuxième année consécutive que des certificats de mérite sont accordés à la Faculté des sciences et de génie. La remise des certificats se fera à l'occasion du banquet, qui débutera à 19 heures à l'Hôtel Beauséjour.

Conférencier

À cette occasion, le Dr Stuart Smith, président du Conseil des sciences du Canada, donnera une conférence, portant sur **Les effets de la technologie sur la prospérité et l'emploi.** Le Docteur Smith est une personnalité très connue du monde médical, scientifique et politique. Sa conférence sera d'intérêt général et s'adresse à tous ceux qui s'intéressent aux sciences et à la technologie, que ce soit des enseignants, des industriels, des fonctionnaires ou autres. Elle sera donnée en français.

On peut se procurer des billets pour le banquet au coût de 15$ la personne, en téléphonant au 858-4447.

Palmarès du doyen

Voici, en ordre alphabétique, la liste des étudiants inscrits au Palmarès du Doyen: Samer Al-Ghabra (génie civil), Moncton; Charles Albert (génie civil), Moncton; Daniel Albert (sciences de la santé), Fredericton; Monique Albert (biologie), Moncton; Chantal Arsenault (sciences de la santé), Dieppe; Clément Arsenault (physique), Moncton; Jacqueline Arsenault (biologie), Moncton; André Aucoin (biologie), Edmundston; Hormoz Baharvand (génie général), Espagne; Jean-Pierre Basque (génie général), Tracadie; Danielle Beaulieu (biologie), Edmundston; Huguette Benoit (informatique), Tracadie; Etienne Bernard (génie général), Charlo; Michel Blanchard (sciences de la santé), Bathurst; Micheline Boucher (sciences de la santé), Richibouctou; Charles Boudreau (génie civil), Moncton; Paul Boudreau (génie général), Moncton; Roland Boudreau (informatique), Moncton; Gilles Bourgeois (génie général), Grande-Digue; Ihssane Bouhtiany (biochimie), Maroc; Neil Branch (biologie), Paquetville; Livain Breau (chimie), Tracadie; Trong, Khiem Bui (informatique), Saint-Georges de Beauce, Québec; Daniel Caissie (génie général), Cocagne; Zouheir Chebl (informatique), Darmouth, N.-E.; Micheline Chiasson (sciences de la santé), Caraquet; Shirley Clements (sciences de la santé), Campbellton; Frank Comeau (génie général), Yarmouth, N.-E.; Michel Comeau (biologie), Tracadie; Paul Cormier (informatique), Grande-Digue; Pierre Courteau (physique), Saint-Joseph, N.-B.; Constance Couturier (informatique), Edmundston; Jean-Marie Desrosiers (informatique), Saint-Léolin; Suzanne Dionne (biochimie), Shediac; Gaston Doiron (génie général), Bathurst; Paul Downing (génie général), Saint-Léolin; Monique Duguay (chimie), Bathurst; Samir El-Jai (génie général), Maroc; Georges E. Fleury (génie civil), Beauport, Québec; Arthur Fontaine (biochimie) Saint-Anne, N.-B.; Anne Fortin (informatique), Sainte-Aurelie, Québec; Guy Fortin (génie général), Québec; Linda Gagnon (physique), Rivière-du-Portage; Denise Gallant (sciences de la santé), Sainte-Marie de Kent; Yves Gallant (physique), Moncton; Jean-René Gallien (génie général), Saint-Simon; Laurie Gauvin (informatique), Campbellton; Gloria Greek (biochimie), Moncton; Chantal Haché (informatique), Tracadie; Kerry Hellman (génie général), Moncton; Jean Lajoie (informatique), Edmundston; Bertrand Landry (génie général), Memramcook-est; Claude Landry (sciences de la santé), Moncton; Jérôme Lang (mathématiques), Clair; Paul Lapierre (sciences de la santé), Moncton; Claire Lavigne (informatique), Moncton; Brigitte Lavoie (biochimie), Moncton; Edgar Lavoie (sciences de la santé), Grand-Sault; Maurice Lavoie (génie industriel), Moncton; Andrée LeBlanc (génie général), Robichaud; Charles LeBlanc (génie général), Bouctouche; Dennis LeBlanc (informatique), Dieppe; Francis LeBlanc (physique), Grande-Digue; Jean-François LeBlanc (biochimie), Moncton; Michel LeBlanc (physique), Lagacéville; Monique LeBlanc (sciences de la santé), Bouctouche; Vanya LeBlanc (biochimie), Moncton; Guy Lebouthillier (sciences de la santé), Tracadie; Denise Léger (sciences de la santé), Shédiac; Monique D. Léger (sciences de la santé), Moncton; Michael Longval (sciences de la santé), Dieppe; Charles Maillet (génie industriel), Bouctouche; Gene Maillet (informatique), Bouctouche; Gilles Martin (biologie), Grand-Sault; Marc McGraw (génie général), Tracadie; Adrien Melanson (sciences de la santé), Moncton; Gilles Michaud (informatique), Saint-Léonard; Mourad Mlih (informatique), Maroc; André Nault (génie général), Saint-Jacques; N.-B.; Régis Parent (génie général), Sept-Iles, Québec; Danielle Pelletier (sciences de la santé), Balmoral; Roger Pelletier (génie général), Atholville; David J. Petrie (biochimie), Bathurst; Judith C. Perron (sciences de la santé), Val D'Amours; Diane Plourde (sciences de la santé), Bas-Caraquet; Gérard Poitras (génie civil), Moncton; Miguel Quimpère (chimie), Clair; Hicham Radd (génie général), Égypte; Annette Robichaud (biochimie) LeGoulet; Réal Robichaud (sciences de la santé), Néguac; Sylvie Roussel (biologie), Dieppe; Réjeanne Rousselle (sciences de la santé), Saint-Isidore; Abdelhafid Sabir (génie général), Maroc; Sylvain Savoie (biochimie), Miguasha, Québec; Louis Thériault (sciences de la santé), Moncton; Joël Thomas (physique), Saint-Isidore; Patrice Tremblay (biologie), Lac Saint-Jean, Alma; Daniel Vienneau (génie général), Petit-Rocher et Marc Villeneuve (sciences de la santé), Moncton.

HEBDO
Campus

Ce bulletin est publié par le Service de l'information et des relations publiques du Centre universitaire de Moncton et distribué gratuitement à la population universitaire.

Directeur du Service: Paul-Emile Benoit
Rédacteurs: Maurice Lavigne et William Thériault
Secrétaire: Nicole Cormier
Montage: Lise Robichaud

Tous les textes, communiqués et autres renseignements doivent être expédiés **au plus tard le jeudi** pour publication la semaine suivante, au:

Service de l'information et des relations publiques
Local 300, Pavillon Taillon
Centre universitaire de Moncton
Moncton (N.-B.) E1A 3E9 Téléphone: (506) 858-4129